



Maison des Services Publics Intercommunale

31 Rue de Vire

Aunay sur Odon

14260 Les Monts d'Aunay

Tél. 02.31.77.57.48

Fax. 02.31.97.44.36

Arrêté par lequel le Président délègue une partie de ses fonctions et de signature à un vice-président

Le Président de la Communauté Pré-Bocage Intercom,

- Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;
- Vu la délibération n° 20200716-3 en date du 16 juillet 2020 portant élection du président ;
- Vu la délibération n° 20200716-5 en date du 16 juillet 2020 portant élection des vice-présidents ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 16 juillet 2020, délégation de fonction est donnée à Monsieur Yves CHEDEVILLE 9^{ème} vice-président, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes : Vice-président en charge du « Service technique. ».

Article 2 : A compter du 16 juillet 2020, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves CHEDEVILLE 9^{ème} vice-président, sur les dossiers du « Service technique. »

Article 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le 20 juillet 2020,
A Les Monts d'Aunay,

Le Président
Gérard LEGUAY

